ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

10e circonscription

Faraj Chemsi, l'inclassable

Quand il a créé son mouvement avec plusieurs autres libérés, Farai Chemsi a annoncé qu'il se présenterait dans la course à la députation. Il est donc candidat aux élections législatives dans la dixième circonscription. Le chirurgien-dentiste, âgé de 56 ans, est né à Meknès, au Maroc, pays où il a grandi. Il a poursuivi ses études en France et est arrivé en pays de Caux « par hasard » en 1990. Il a définitivement installé son cabinet à Héricourt-en-Caux et il vit à Lindebeuf, entre Yerville et Saint-Laurent-en-Caux. Il a choisi comme suppléante, Johanna Kassis, originaire de Saint-Vaast-Dieppedalle, entre Doudeville et Cany-Barville. La jeune femme âgée de 40 ans est gérante de centre équestre.

Ni droite, ni gauche

Aucun parti traditionnel n'a trouvé grâce aux yeux du candidat. Même les formations apparues lors de la dernière présidentielle n'ont pas convaincu le praticien qui est en procès avec l'Assurance Maladie depuis 25 ans maintenant. « C'est un chasseur qui m'a donné l'idée de m'appuyer sur ma propre structure. Les adhérents de Chasse Pêche Nature et Tradition ont été beaucoup plus écoutés à partir du moment où ils parlaient au nom d'un parti », justifie-t-il. Dont acte, une dizaine de libérés se sont présentés en France selon notre interlocuteur. Ce qui n'est pas facile à estimer car ils ne se lancent pas tous sous la même bannière.



Faraj Chemsi est candidat aux législatives

L'iconoclaste revendiqué ne se prétend ni de droite, ni de gauche. Il se définit comme « inclassable et fier de l'être ». Il ne se reconnaît ni comme libéral, ni comme libertaire. « Je suis pour la liberté », assène-t-il. Une liberté qui est selon lui « confisquée par l'État ». Il ajoute : « Il y a trop de lois et ces textes empêchent les personnes et l'économie de se développer ».

Faraj Chemsi prône la réduction drastique des dépenses de l'État. Pour ce faire, il ne touchera pas « aux infirmiers, aux enseignants et aux policiers ». Il s'en prendra à ceux qu'il nomme les « gamellards, ceux qui vont à la gamelle ». C'est-à-dire les élus et les adminis-

tratifs, « beaucoup trop nombreux et inutiles » selon ses termes. Il souhaite s'attaquer aussi bien au mille-feuille qui additionne les collectivités territoriales qu'aux normes qui brident les bonnes volontés. « Je suis assez créatif, libre d'esprit et indiscipliné pour faire bouger les structures », plaide-t-il. Le « représentant de la société civile » ne tiendra pas de réunion publique. Il ne tractera pas sur les marchés. « Je vais me contenter de la campagne légale : l'affichage sur les panneaux électoraux ; les bulletins et les professions de foi dans les boîtes à lettre », conclut-il.

GH.A